

de la Sarthe

BESSÉ
SUR
BRAYE

Mairie

RÉUNION DU CONSEIL MUNICIPAL DU JEUDI 6 AVRIL 2017

Compte rendu

L'an deux mille dix-sept, le six avril à vingt heures, les Membres du Conseil Municipal de Bessé-sur-Braye, légalement convoqués conformément aux Articles L.2121-7 à L.2121-11 du Code Général des Collectivités Territoriales, se sont réunis à l'Hôtel de Ville, sous la présidence de M. Jacques LACOCHE, Maire.

Etaient Présents : M. Jacques LACOCHE, Maire.

M. MARIAS Jean-Pierre, Mme LAUNAY Marie-Claire, Mme NÉLET Annie, M. LEROY Michel, Mme THOIREY Isabelle, Adjoints au Maire,

M. GRASTEAU Daniel, M. DESHAYES Patrick, Mme FERRAND Brigitte, M. NÉLET Olivier, Mme RALUY Sylvie, M. GILLET Danick, Mme CARREAU Claudie, M. RAVÉ Jean-Marie, M. BOISNARD Jean-Pierre, Mme LAMBRON Céline, Mme PAVÉ Mauricette Conseillers Municipaux.

M. BODSON Christian donne pouvoir à Mme LAUNAY Marie-Claire

Etaient Absents excusés : Mme SAHLI Sophie, M. BODSON Christian.

Assistait : Mme FROMET Cathy, Secrétaire Générale

Mme THOIREY Isabelle est élue Secrétaire de séance.

Le compte rendu de la réunion du 2 Mars 2017 est approuvé par le Conseil Municipal.
M. le Maire donne lecture des décisions (voir tableau ci-annexé)

FINANCES

1. Budgets des lotissements

1.1. Budget annexe Lotissement Belle Fontaine

1.1.1. Vote du compte administratif 2016 du budget annexe Lotissement Belle Fontaine (Délibération n°201704DL025)

M. le Maire a présenté le compte administratif 2016 du budget annexe Lotissement Belle Fontaine :

Section de fonctionnement :

Dépenses : 257 052.41€

Recettes : 257 052.08€

Déficit : 0.33€

Section d'investissement :

Dépenses : 255 426.67€

Recettes : 255 427.00€

Excédent : 0.33€

Résultat de clôture : 0.00€

Mme Annie NELET, Doyenne d'âge est nommée Présidente de séance et soumet au vote le compte administratif 2016. M. le Maire n'a pas participé à l'adoption du compte administratif 2016 du budget annexe Lotissement Belle Fontaine (article L2121-14 alinéa 2 et 3 du CGCT)

Résultat du vote : Votants : 17

Pour : 17

Contre : 0

Abstention : 0

Le compte administratif 2016 du budget annexe Lotissement Belle Fontaine est donc adopté par le Conseil Municipal.

1.1.2. Approbation du compte de gestion 2016 du budget annexe Lotissement Belle Fontaine (Délibération n°201704DL026)

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal,

- Approuve le compte de gestion 2016 du budget annexe Lotissement Belle Fontaine

Résultat du vote : Votants : 18

Pour : 18

Contre : 0

Abstention : 0

1.1.3. Vote du budget primitif 2017 du budget annexe Lotissement Belle Fontaine (Délibération n°201704DL027)

M. le Maire présente au Conseil Municipal le budget primitif 2017 du budget annexe Lotissement Belle Fontaine comme suit :

Section de fonctionnement

Dépenses : 235 068.33€

Recettes : 235 068.33€

Section d'investissement

Dépenses : 235 068.33€

Recettes : 235 068.33€

FONCTIONNEMENT

DEPENSES		RECETTES	
042 Op. d'ordre entre sections	235 068.00€	042 Op. d'ordre entre sections	235 068.33€
002 Excédent de fonctionnement reporté	0.33€		
TOTAL	235 068.33€	TOTAL	235 068.33€

INVESTISSEMENT

DEPENSES		RECETTES	
		001 Solde exécution section investissement	0.33€
040 Op. d'ordre entre sections	235 068.33€	040 Op. d'ordre entre sections	235 068.00€
TOTAL	235 068.33€	TOTAL	235 068.33€

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal,

- Vote le budget primitif du Lotissement Belle Fontaine pour l'année 2017.

Résultat du vote : Votants : 18

Pour : 18

Contre : 0

Abstention : 0

1.2. Budget annexe Lotissement ZA des Chapelles

1.2.1. Vote du compte administratif 2016 du budget annexe Lotissement ZA des Chapelles (Délibération n°201704DL028)

M. le Maire a présenté le compte administratif 2016 du budget annexe Lotissement ZA des Chapelles :

Section de fonctionnement :

Dépenses : 6 083.28€

Recettes : 6 585.23€

Excédent : 501.95€

Section d'investissement :

Dépenses : 6 083.28€

Recettes : 6 084.00€

Excédent : 0.72€

Excédent Global de clôture : 502.67€

Mme Annie NELET, Doyenne d'âge est nommée Présidente de séance et soumet au vote le compte administratif 2016. M. le Maire n'a pas participé à l'adoption du compte administratif 2016 du budget annexe Lotissement ZA des Chapelles (article L2121-14 alinéa 2 et 3 du CGCT)

Résultat du vote : Votants : 17

Pour : 17

Contre : 0

Abstention : 0

Le compte administratif du budget annexe Lotissement ZA des Chapelles est donc adopté par le Conseil Municipal.

1.2.2. Approbation du compte de gestion 2016 du budget annexe Lotissement ZA des Chapelles (Délibération n°201704DL029)

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal,

- Approuve le compte de gestion 2016 du budget annexe Lotissement ZA des Chapelles

Résultat du vote : Votants : 18

Pour : 18

Contre : 0

Abstention : 0

1.2.3. Vote du budget primitif 2017 du budget annexe Lotissement ZA des Chapelles (Délibération n°201704DL030)

M. le Maire présente au Conseil Municipal le budget primitif 2017 du budget annexe Lotissement ZA des Chapelles comme suit :

Section de fonctionnement

Dépenses : 6 911.12€

Recettes : 6 911.12€

Section d'investissement

Dépenses : 6 409.17€

Recettes : 6 409.17€

FONCTIONNEMENT

DEPENSES		RECETTES	
011 Charges à caractère général	827.84€	002 Résultat Fonct. reporté	501.95€
042 Op. d'ordre entre sections	6 083.28€	042 Op. d'ordre entre sections	6 409.17€
TOTAL	6 911.12€	TOTAL	6 911.12€

INVESTISSEMENT

DEPENSES		RECETTES	
		001 Solde exécution invest.	0.72€
		16 Avance budget commune	325.17€
040 Op. d'ordre entre sections	6 409.17€	040 Op. d'ordre entre sections	6 083.28€
TOTAL	6 409.17€	TOTAL	6 409.17€

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal,

- Vote le budget primitif du lotissement ZA des Chapelles pour l'année 2017.

Résultat du vote : Votants : 18

Pour : 18

Contre : 0

Abstention : 0

1.3. Budget annexe Lotissement ZA de la Borde

1.3.1. Vote du compte administratif 2016 du budget annexe Lotissement ZA de la Borde (Délibération n°201704DL031)

M. le Maire a présenté le compte administratif 2016 du budget annexe Lotissement ZA de la Borde :

Section de fonctionnement :

Dépenses : 240 536.41€

Recettes : 240 536.41€

Excédent : 0.00€